

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000
Demandeur : Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ)

PARTIE 2

Question 53 **Référence:** *Programme PE103 appelé 'Thermostat électronique programmable (E & NC)', page 12, lignes 1 à 2*

'Pour chaque degré d'abaissement de la température de consigne, que ce soit pour la climatisation ou pour le chauffage, on peut économiser de 3 à 4% sur la facture énergétique.'

53.1 - Veuillez indiquer la source précise du pourcentage cité.

Réponse 53

53.1 Les données utilisées pour établir les économies générées par le thermostat programmable proviennent de plusieurs sources : RNCAN, manufacturiers de thermostats, programmes des autres DGN.